



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 6 - Juin 2017
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 26 juin 2017**

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 26 JUIN 2017

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2017

La séance du **LUNDI 26 JUIN 2017** est ouverte à **10 H 52**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. CORZANI André, DESSEIN Jean Pierre, Mmes LALANCE Corinne et LASSUS Anne**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme LUPO Rosemary, MM. MARCHAL Michel, LOCTIN Jean et BAZIN Thibault**.

Allocution du Président, Monsieur Mathieu Klein

M. Mathieu KLEIN. – Je déclare ouverte la session du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du 26 juin 2017 et je salue les conseillères et conseillers départementaux ; je salue tout particulièrement l'ensemble des membres du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie qui nous font le plaisir d'être avec nous ce matin.

Je vous souhaite la bienvenue.

Après les collégiens au printemps, nous avons beaucoup de plaisir à vous accueillir, donnant ainsi davantage de place à la société civile pour élaborer des politiques publiques plus efficaces et plus pertinentes. Si nous voulons donner du sens à notre action, ce sera probablement moins par les discours descendants que par la participation et l'engagement que nous y parviendrons.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet départemental qui prend appui sur l'écoute des usagers, l'implication des associations à la construction de nos politiques. Vous le savez, en matière de citoyenneté, l'expérience meurthe-et-mosellane a été observée de près, notamment lors de la conception des CDCA et, plus globalement, lors de l'élaboration de la loi sur l'Adaptation de la Société au Vieillissement.

Vous nous présenterez tout à l'heure votre avis avant l'adoption ce matin par l'Assemblée du premier Schéma de l'Autonomie en Meurthe-et-Moselle. Celui-ci conclut une séquence de co-construction, démarrée en 2016 et qui s'est poursuivie, qui a mobilisé plus de 700 acteurs meurthe-et-mosellans sur l'ensemble du territoire départemental. Je veux ici, en votre nom, les remercier. Je veux saluer tout particulièrement l'investissement de la vice-présidente Annie SILVESTRI, qui a piloté la concertation et l'élaboration de ce schéma et à qui nous devons le fait que ce schéma ait été discuté avec vous, avant de revenir devant l'Assemblée aujourd'hui. Je veux ainsi souligner le travail de qualité réalisé par la direction de la Solidarité, sous la houlette bienveillante et efficace de Marie-Annick HELFER, en lien avec les équipes territoriales qui accompagnent ces politiques publiques et le CDCA depuis l'origine.

En 2050, notre pays – vous le savez, vous l'avez lu il y a deux jours – comptera 20 millions d'habitants de plus de 65 ans. Les femmes et les hommes qui vivent avec un handicap accèdent et accéderont mieux encore à leurs droits de mener une vie digne.

La création de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en 2002 avait marqué une étape essentielle dans la lutte contre les inégalités qui se cristallisent dans le grand âge.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et la loi plus récente du 28 décembre 2015 pour l'adaptation de la société au vieillissement constituent les deux piliers de l'engagement national dans le champ de l'autonomie.

Notre Département, la Meurthe-et-Moselle assemble, depuis le début des années 1980, de multiples briques pour construire une réponse publique exigeante dans ce domaine :

- Les premières assises des retraités et personnes âgées ont eu lieu en Meurthe-et-Moselle en 1983 ;
- La planification gérontologique date, elle, de 1984, bien avant l'obligation des schémas d'organisation sociale et médico-sociale ;
- La Prestation Spécifique Dépendance a été élargie avant même la création de l'APA ;
- Avant la Couverture Maladie Universelle, mise en œuvre en 2000, la carte santé 54 créée en 1990 en coopération avec la Mutualité Française a permis aux Meurthe-et-Mosellans aux revenus modestes d'accéder à une couverture santé complémentaire ;
- La création, dès 2001, des six Points d'Accueil Information Services (PAIS) a préfiguré la large territorialisation des politiques de solidarité en Meurthe-et-Moselle ;
- D'autres étapes déterminantes ont également été franchies plus récemment. Après le développement du projet MAIA (Méthode d'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) par les services du Conseil départemental, ce fut au tour, dès 2012, du projet PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie) de connaître, sous la houlette de l'ARS – dont je salue ce matin la directrice – et du Conseil départemental, un déploiement progressif en Meurthe-et-Moselle.

Qui dit « territorialisation » (et vous savez l'attachement que Michel DINET portait à cet enjeu) dit « démocratisation ». Pourquoi ? Grâce à l'accès aux droits en proximité pour les personnes âgées comme pour les personnes handicapées, notre Département est aujourd'hui un Département dans lequel les citoyennes et les citoyens accèdent mieux à leurs droits que dans d'autres départements. Cela se voit à travers deux chiffres extrêmement simples : le niveau de dépense en Meurthe-et-Moselle pour l'APA et la PCH.

- 36 euros par habitant en 2016 pour la PCH, 1er Département au niveau de la dépense dans sa strate démographique (composée de 28 Départements entre 500 000 et 1 million d'habitants), la moyenne étant à 26 euros ;
- 100 euros par habitant en 2016 pour l'APA, la moyenne de la strate démographique étant à 88 euros par an et par habitant.

Aujourd'hui, malgré les contraintes financières de plus en plus lourdes, nous poursuivons nos efforts. Nos efforts pour accompagner ces politiques et nos efforts pour simplifier les procédures. Les agents du Conseil départemental se déplacent au domicile des personnes, grâce aux technologies numériques, avec leurs tablettes pour numériser sur place les différents documents permettant par la suite l'ouverture des droits, le cas échéant.

Je veux aussi souligner que cette convergence précoce en Meurthe-et-Moselle des services départementaux Personnes Agées et Personnes Handicapées dans les territoires a posé les jalons de l'approche globale de l'autonomie, sans gommer les différences. Elle est désormais inscrite dans la loi et vous en êtes la meilleure traduction. Sans nier ou revenir sur les singularités du handicap et de l'âge, les problématiques communes créent des passerelles qui invitent à un rapprochement que symbolise le CDCA que nous avons installé ici le 7 avril 2017. Votre instance fusionne désormais les instances représentatives et participatives des acteurs du handicap et des retraités et personnes âgées.

Je remercie chaleureusement les deux préfigureurs, Marie-Thérèse ANDREUX et Louis BONET, pour leurs fonctions de facilitateurs à travers la richesse des acteurs. En effet, cette union des énergies est d'autant plus indispensable que bien des obstacles restent à lever sur le chemin d'une société réellement inclusive.

Implication dans la vie politique, changements des regards sur le handicap et la vieillesse, liberté de choix réel de son habitat, conditions de vie dignes, accès à l'information et à l'ensemble des droits ouverts à tout citoyen : voilà autant de chantiers qui restent ouverts et autant de marqueurs d'une société d'autonomie réelle. Ces thématiques sont par conséquent au cœur du premier Schéma de l'Autonomie qui se veut attentif à tous les aspects de la vie quotidienne : santé, mobilités, urbanisme, culture, loisirs, sports, emploi, formation, scolarisation et, bien sûr, accessibilité...

Annie SILVESTRI vous détaillera les orientations retenues. Je voudrais, pour ma part, insister sur celle de l'innovation au service de l'autonomie.

J'ai dit « territorialisation », « démocratisation » et je veux, avec la même force, dire « innovation », comme celle que portent en permanence les acteurs de notre Département. Je ne pourrai pas toutes les citer, j'évoquais MAIA et PAERPA. Je ne peux pas passer sous silence, d'autant qu'ils nous font le plaisir d'être là aujourd'hui, l'Ecole de la vie autonome (OHS) dont nous accueillons une délégation de résidents pour cette session. Je veux également saluer les différents précurseurs dans ce territoire, l'AEIM qui porte un projet formidable que je vous invite à découvrir et à soutenir de cité scolaire inclusive à Neuves-Maisons ou Espoir 54 qui a développé un des tout premiers Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de France dès les années 2000.

Les enjeux de l'innovation sont tout autant sociaux, qu'économiques que financiers.

- Enjeu social, car le maintien à domicile des personnes âgées et l'autonomie accrue des personnes handicapées est un facteur de qualité de vie. Le « vivre chez soi » est une profonde aspiration des personnes, comme l'a rappelé récemment le manifeste « Vieux et chez soi » ;
- Enjeu économique – ne le perdons jamais de vue – avec deux chiffres pour le résumer mieux que bien des mots : 6 000 emplois au service des personnes âgées et des personnes handicapées aujourd'hui en Meurthe-et-Moselle, 6000 emplois auxquels le Conseil départemental contribue chaque année à hauteur de 176 millions d'euros, consacrés au soutien à ce secteur. 10 000 créations d'emplois attendus en Lorraine dans les 10 ans à venir dans le secteur de l'aide à domicile. C'est la raison pour laquelle il est urgent de construire un modèle économique soutenable pour l'autonomie, sans creuser les inégalités entre les personnes, c'est un défi qui doit nous mobiliser. En Meurthe-et-Moselle, et je le souligne, en dépit des déficits récurrents des services à domicile, chacun connaît cette problématique qui n'est pas une problématique départementale, j'ai eu le plaisir et le privilège de lire avant d'entrer en séance l'avis sur lequel vous avez travaillé et vous le rappellerez mieux que moi. Malgré ces déficits récurrents, le Conseil départemental a fait le choix d'une prise en charge directe, qui, par conséquent ne répercute sur l'ensemble des contribuables du Département et pas sur les tarifs et les restes à charge des personnes. C'est un choix politique pour plus d'égalité que nous maintenons mais nous mesurons dans le même temps qu'il devra trouver d'autres solutions sur le long terme. Vous le dites d'ailleurs très bien : il n'est plus possible que repose aujourd'hui sur le seul Département la prise en charge de cette question structurelle qui concerne tous les départements ;
- Enjeu financier, enfin : dans un contexte de contraintes budgétaires, le recours aux services numériques permettra – et permet déjà – de mieux maîtriser des coûts de suivi des personnes, le développement des alternatives à l'hospitalisation ou le fait de retarder au plus loin l'entrée en établissement spécialisé. J'y reviendrai dans un instant.

L'implication dans une réflexion/expérimentation d'une économie circulaire des aides techniques (dite « technicothèque ») pour les structures d'hébergement, le travail engagé autour du développement de la « Silver économie » en Meurthe-et-Moselle (sur laquelle travaille particulièrement Laurent TROGRLIC, les démarches innovantes en matière d'hébergement à l'image des résidences accompagnées ou Des nouvelles formes d'habitat (colocation, cohabitation intergénérationnelle...), même si ces expériences fonctionnent encore de façon trop parcellaire et peinent encore à trouver un modèle global que nous devons accompagner, les enjeux de l'adaptation des logements et j'insiste sur ce point car le Conseil départemental a fait le choix, depuis le 1^{er} janvier 2017 d'être délégataire des aides à la pierre de l'Etat en Meurthe-et-Moselle. Ce n'est pas seulement du charabia technocratique : les aides à la pierre sont aujourd'hui sous la responsabilité (sauf pour le bassin de Pompey et le Grand Nancy) du Conseil départemental. Il peut donc dorénavant prioriser ces crédits. Notamment dans un objectif d'adaptation des logements à une meilleure autonomie des personnes,

l'accompagnement des personnes à la réalisation des travaux, l'amélioration de l'accès à l'emprunt sont autant de chantiers que le Département peut aujourd'hui assumer en direct.

Le vieillissement de la société demande à l'évidence de revoir le financement de l'APA. Depuis de nombreuses années, plusieurs départements, dont le nôtre, tirent la sonnette d'alarme. Si la baisse du chômage a un impact sur la baisse des dépenses du RSA, l'augmentation continue de l'APA est, elle, à la fois inexorable et parfaitement insensible aux variations économiques.

En Meurthe-et-Moselle, nous avons constamment reconnu la responsabilité du Département dans le co-financement de l'APA. Néanmoins, la parité originelle s'est progressivement dégradée jusqu'à, il est vrai, la revalorisation de l'APA à domicile mise en œuvre par la loi ASV, le Gouvernement de Manuel Valls, sous l'impulsion de Pascale Boistard, a tenu sa parole en abondant sa participation financière pour les 8 000 Meurthe-et-Mosellans bénéficiaires, le reste à charge pour le Département est alors redescendu à 65 % pour l'année 2017, alors qu'il avait allégrement dépassé les 70 % et même frôlé les 80%, certaines années. Mais il reste encore du chemin avant de revenir à une prise en charge 50% Etat / 50% Département.

Quant à la PCH, sa prise charge par le Département est de 75 % de son coût, l'Etat n'intervenant que pour 25%. C'est dire à quel point, aujourd'hui, les Allocations Individuelles de Solidarité pèsent d'un poids trop élevé dans le budget des Départements. Plus nous sommes tenus de consacrer les moyens qui sont les nôtres au paiement d'allocation et moins nous pouvons développer les mêmes moyens au service des politiques d'accompagnement des personnes. Or, c'est bien pour cela que la décentralisation a été inventée : non pas pour être un guichet de plus, mais pour être un levier qui accompagne mieux, en proximité, les personnes. Car nos territoires, nous les connaissons.

Derrière ce qui pourrait apparaître comme un débat technocratique se cache en réalité une question de justice sociale et fiscale élémentaire : est-il acceptable, dans la France de 2017, que le coût de la solidarité nationale ne soit pas le même partout en France ? Si la réponse est négative (et vous aurez compris que pour nous, elle l'est), ce n'est pas seulement la question du financement du RSA qui doit être remise sur la table, c'est celle de l'ensemble des politiques publiques de solidarité.

Il faut repenser et réorganiser la solidarité en France :

D'abord autour de son socle républicain, celui de la solidarité des droits, garantie par l'Etat, nationale et universelle. Cette solidarité des droits permet l'accès, de tous et partout en France, à la redistribution fiscale et le cas échéant au versement d'allocations de compensation pour la réalisation des risques sociaux (handicap, vieillesse, maladie, perte d'emploi).

Ensuite, autour d'un pilier, celui de la solidarité d'engagement. C'est là que vous et nous avons notre rôle à jouer pour enrayer les logiques de destin, nous devons faire le pari de mieux prévenir l'apparition des risques sociaux plutôt que simplement de compenser leurs conséquences. La solidarité d'engagement repose sur ce principe très simple de la proximité avec les personnes et leur situation, autour des collectivités locales et de la société civile. Elle mise sur les ressources d'un territoire et la capacité d'agir de la personne elle-même ainsi que de toutes celles et ceux qui l'entourent (entreprises, associations, syndicats, collectivités...). Pour passer de l'expérimentation à la généralisation, il faudra un approfondissement audacieux de la décentralisation qui fasse des collectivités locales un espace politique libérant les énergies, notamment par l'adaptation réglementaire, en clair, qui nous donne la capacité de continuer à expérimenter, à innover, à chercher des solutions nouvelles, avec vous, sans qu'à chaque fois, le poids de l'allocation ne vienne entraver cette dynamique qui, lorsque l'on regarde le terrain, est partout réelle et particulièrement puissante dans ce Département.

C'est le message que je porterai auprès du Président de la République, le 17 juillet, lors de l'audience avec l'Association des Départements de France. Nous avons le privilège d'accueillir l'ensemble des membres du Gouvernement, vendredi et samedi à Nancy et je porterai également ce message auprès d'eux, ce message qui est votre message et qui est profondément républicain.

Pour terminer, je vous précise l'organisation de ce temps de débat autour du Schéma de l'Autonomie :

- Tout d'abord, je vais passer la parole à la vice-présidente Annie SILVESTRI, qui présentera le rapport ;
- Ensuite, vous nous présenterez l'avis de la CDCA, puis nous aurons 1 heure 15 d'échanges entre élus et avec vous : vous aurez la parole pour nous interroger, pour échanger avec les élus ici présents ;
- Les élus délibéreront en votre présence, Mesdames et Messieurs les membres du CDCA, à partir de 12h30 ;
- Nous déjeunerons avec les membres de la CDCA à l'issue de ce vote ;
- Enfin, je vous précise que les élus départementaux siégeront en commission permanente cet après-midi à partir de 14h30, et que les membres de la CDCA poursuivront leurs travaux à 14h30 dans l'espace Jacques Baudot.

Je vous remercie pour votre attention.

[...]

---ooOoo---

RAPPORT N° 1 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

Mme SILVESTRI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte le schéma départemental de l'autonomie,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

La séance est levée à 13H10.

La prochaine séance aura lieu le JEUDI 29 JUIN 2017 à 9H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 26 JUIN 2017

SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017

La séance du **JEUDI 29 JUIN 2017** est ouverte à **09 H 10**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BAZIN Thibault, BINSINGER Luc, Mmes CREUSOT Nicole, KRIER Catherine, LASSUS Anne, MAYEUX Sophie, PAILLARD Catherine et M. TROGRIC Laurent**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. MARCHAL Michel, Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine, M. MAGUIN Frédéric, Mmes ALTERMATT Maryse, LALANCE Corinne, MM. BLANCHOT Patrick, VARIN Christopher et Mme DAGUERRE-JACQUE Patricia**.

**RAPPORT N° 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - RESULTATS
GENERAUX**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Vu les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par Mme Solange Osete, payeur départemental, pour l'exercice 2016,

- Vu les comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2016 présentés par M. Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,

- Vu les pièces justificatives apportées à l'appui des dits comptes,

- Considérant que les comptes administratifs 2016 du président du conseil départemental sont en concordance avec les comptes de gestion 2016 de Madame le payeur départemental,

Sous la présidence de Mme Valérie BEAUSERT-LEICK, 1ère vice-présidente, le président du conseil départemental, M. Mathieu KLEIN, ayant quitté la salle à 11h52 au moment du vote,

arrête :

• **Article 1^{er}** : le conseil départemental approuve les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par Mme Solange Osete, payeur départemental, pour l'exercice 2016,

• **Article 2** : le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle donne son approbation aux comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2016 présentés par son président, M. Mathieu Klein,

• **Article 3** : statuant sur les opérations de l'exercice 2016, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace Champagne Ardenne Lorraine, le conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2016.

--oo0oo--

- les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes sont adoptés à l'unanimité,

- les comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2016 présentés par M. Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés :

* les élus des groupes Front de Gauche, Socialiste et Républicain et Non Inscrit votent pour,

* les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre s'abstiennent.

A 11 h 54, le président du conseil départemental, M. Mathieu KLEIN, est de retour dans la salle et assure de nouveau la présidence de la séance.

RAPPORT N° 3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Au vu du compte administratif 2016, il est décidé d'affecter les résultats 2016 pour le budget principal et les huit budgets annexes comme suit :

Budget principal départemental :

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2016 de **64 658 796,71 €** comme suit :

- **28 400 000,00 €** sur le compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- **17 700 000,00 €** sur le compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) au titre d'une dotation complémentaire.

Soit un total de **46 100 000,00 €** affectés au compte 1068.

- **18 558 796,71 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement).

- précise que le solde d'exécution d'investissement 2016 de **46 037 396,69 €** est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 – reports à nouveau de l'exercice N-1 (dépenses d'investissement).

Budget annexe du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2016 comme suit :

- **31 442,06 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement).

- précise que le résultat de fonctionnement 2016 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter.

Budget annexe Assistance Technique Eau (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2016 comme suit :

- **77 463,62 €** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

Budget annexe Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe-et-Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2016 et l'excédent de la section d'investissement comme suit :

- **3 200 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement).
- **30 883,85 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement).

Budget annexe du Parc départemental :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2016 comme suit :

- **218 540,05 €** sur le compte 1068 (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- **323 133,67 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement).

Budget annexe de Meurthe-et-Moselle Tourisme (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :

- précise que le résultat de fonctionnement 2016 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter.

Budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif des deux sections d'investissement et de fonctionnement 2016 comme suit :

- **664 995,59 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne 001 – Résultat d'investissement antérieur reporté (recette d'investissement).
- **962 739,05 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne 002 – Excédent de la section d'exploitation reporté (recette de fonctionnement).

Budget annexe de la Régie départementale de la colline de Sion-Vaudémont (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2016 comme suit :

365 278,14 € en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement),

Budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits :

- et affecte, à titre définitif, le solde positif des deux sections d'investissement et de fonctionnement 2016 comme suit :

- **776 939,26 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne 001 – Résultat d'investissement antérieur reporté (recette d'investissement),
- **66 058 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne 002 – Excédent de la section d'exploitation reporté (recette de fonctionnement).

--oo0oo--

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 4 - SITUATION DES RESTES A RECOUVRER SUR EXERCICES ANTERIEURS - ADMISSION EN NON-VALEUR

M. ARIES, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour un montant total de **528 281,78 €** sur le budget principal, prélevées sur les lignes budgétaires suivantes :

- dossiers RMI-RSA: chapitre 017 article 6541 sous fonction 567 pour un montant de 289 048,86 €,

- autres dossiers : chapitre 16 article 6541 sous fonction 550 pour un montant de 8 810,04 €, chapitre 65 article 6541 sous fonction 01 pour un montant de 19 066,75 €, chapitre 65 article 6542 sous fonction 01 pour un montant de 61 640,34 € (créance éteinte pour cause de liquidation) et chapitre 65 article 6541 sous fonction 50 pour un montant de 149 715,79 €.

- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus RMI-RSA lors des années précédentes, pour un montant de 289 048,86 €, à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 7817 sous fonction 567.

- décide de constituer une provision pour risques et charges de **130 000,00 €** suite aux risques inhérents aux admissions en non valeur probables au titre des indus RMI-RSA émis en 2017, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 6817 sous fonction 567.

- décide de constituer une provision pour risques et charges de **300 000,00 €** suite aux risques inhérents aux admissions en non valeur probables des titres concernant le domaine social hors RSA émis en 2015, 2016 et 2017, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 68 article 6817 sous fonction 50.

- et accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour les budgets annexes, qui seront prélevées sur les comptes 6541 à hauteur de :

- 7 048,14 € pour le Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental,
- 48,30 € pour le Parc départemental,
- 1 185,77 € pour le Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle.

--oo0oo--

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 5 - BUDGET 2017 - REGULARISATION DE L'ACTIF DEPARTEMENTAL DU BUDGET PRINCIPAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- procède aux inscriptions d'ordre budgétaire telles que présentées dans le rapport,

- et intègre, en 2017, dans le patrimoine départemental les éléments présentés dans ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (DM N°1) -
CREATIONS, MODIFICATIONS ET CLOTURES D'AUTORISATIONS
PLURIANNUELLES**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,
- de réaliser la reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 214 300 €,
- de constituer la provision inscrite au BS 2017 de 215 400 € pour les risques et charges de fonctionnement de l'année 2017,
- de constituer la provision inscrite au BS 2017 de 439 000 € dans le budget du REMM pour les Comptes Epargne Temps,
- de clôturer les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans le présent rapport,
- et d'actualiser les autorisations de programme et d'engagement tel qu'indiqué dans les états IV C7 et IV C8 des éditions légales,

Conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

-oo0oo-

Lors du vote correspondant, M. Laurent TROGRLIC a indiqué ne pas prendre part au vote pour la partie concernant le projet de conventionnement avec le fonds Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) - *Programme 411 Insertion*.

Cette délibération est adoptée à la majorité :
- 18 voix contre (groupe de l'Union de la Droite et du Centre),
- 28 voix pour.

**RAPPORT N° 7 - 6EME PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES EN
DIFFICULTE**

M. BAUMANN, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable sur les projets de 6^{ème} PDALHPD et de charte de prévention des expulsions locatives.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT AU SCHEMA
REGIONAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'élaboration du Schéma régional de développement touristique,
- mesure les enjeux de ce Schéma en matière d'attractivité territoriale et d'emploi pour le département,
- fait part des facteurs clefs de la réussite de ce Schéma,
- propose sa contribution au Schéma, qui sera portée à la connaissance de la région,
- et indique que l'assemblée départementale portera un avis sur le Schéma avant son approbation définitive par la région.

--oo0oo--

Cette délibération est adoptée à la majorité :
- 28 voix pour,
- 18 voix contre (élus du groupe Union de la Droite et du Centre).

**RAPPORT N° 9 - CONVENTION RELATIVE AU FONDS
D'INITIATIVES CITOYENNES**

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de gestion du Fonds d'Initiatives Citoyennes et son règlement,

- et autorise son président à signer la convention de gestion du FIC.

Lors du vote correspondant, M. Laurent TROGRLIC a indiqué qu'il ne participe pas au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

---ooOoo---

La séance est levée à 13H01.

La prochaine séance aura lieu le JEUDI 29 JUIN 2017 à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 26 JUIN 2017

SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017

La séance du **JEUDI 29 JUIN 2017** est ouverte à 14 H 24, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme **BALON Sylvie**, MM. **BAZIN Thibault**, **BINSINGER Luc**, **BLANCHOT Patrick**, Mme **CREUSOT Nicole**, MM. **HABLOT Stéphane**, **HARMAND Alde**, Mmes **KRIER Catherine**, **LASSUS Anne**, **LEMAIRE-ASSFELD Sabine**, **MARCHAND Agnès**, **MAYEUX Sophie**, **PAILLARD Catherine**, MM. **PENSALFINI Eric** et **TROGRIC Laurent**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. **ARIES Christian**, **MARCHAL Michel**, Mme **FALQUE Rose-Marie**, MM. **PIZELLE Stéphane**, **MAGUIN Frédéric**, Mmes **CRUNCHANT Sylvie**, **PILOT Michèle**, **MARCHAL-TARNUS Corinne**, **LALANCE Corinne**, **ALTERMATT Maryse**, MM. **BRUNNER Gauthier**, **LOCTIN Jean**, **VARIN Christopher**, **DESSEIN Jean Pierre** et Mme **BOURSIER Catherine**.

**RAPPORT N° 10 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DU
DEPARTEMENT ET DES SERVICES DE RESTAURATION AUX
COLLEGIENS - ANNEE 2017-RECTIFICATIF**

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- attribue, pour l'exercice 2017, une dotation complémentaire d'un montant de 35 926 euros par rapport au calcul initial de la dotation du collège de Rehon,
- attribue au collège de Rehon une dotation spécifique pour les équipements de restauration d'un montant de 5 000 euros,
- autorise son président à verser les sommes correspondantes au collège concerné,
- et précise que la somme de 35 926 euros sera prélevée sur le programme P344 opération O001 et que la somme de 5 000 euros sera prélevée sur le programme P344 opération O015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - PROGRAMME DE RENOVATION DU MUSEE
LORRAIN**

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve :
- l'échéancier 2017-2024,
 - les termes de la convention financière pluriannuelle,
- et autorise son président à signer les documents correspondants.

M. Frédéric MAGUIN déclare s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 12 - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES, INTERCOMMUNALITES ET SYNDICATS A L'ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICES NUMERIQUES DE LA SPL X DEMAT

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve l'offre de partenariat décrite dans le rapport,
- précise que les adhésions 2017 postérieures au 1er juillet étant gratuites, il n'y a pas d'impact pour les dépenses du département,
- valide les niveaux de prise en charge pour les 4 classes de communes selon le niveau de fragilité :
 - 1er quartile : 100 %,
 - 2ème quartile : 67 %,
 - 3ème quartile : 34 %,
 - 4ème quartile : 0 %,
- précise que les adhésions payantes prises en charge devront faire l'objet d'une demande de subvention par les communes concernées,
- et précise que les crédits nécessaires à cette prise en charge feront l'objet d'une inscription au Budget primitif 2018.

--oo0oo--

Lors du vote correspondant, M. Laurent TROGRLIC a indiqué qu'il ne participe pas au vote.
Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 13 - CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ENTRE L'ETAT, PAR DELEGATION LA DRAAF, ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT DU PROJET "IMAGINONS ENSEMBLE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLAN"

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'attribution d'une subvention de 49 300 € passée entre l'Etat, par délégation la DRAAF et le conseil départemental,

- approuve les conventions de partenariat technique et financier entre :

* le Pays Terres de Lorraine / ATD Quart Monde et le département de Meurthe-et-Moselle,

* la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et le département de Meurthe-et-Moselle,

* le PnrL / PETR Val de Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle,

* le PETR Lunévillois et le département de Meurthe-et-Moselle,

* l'Université de Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle,

* Paysan Bio Lorrain et le département de Meurthe-et-Moselle,

* la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et le département de Meurthe-et-Moselle,

* la Chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle et le département de Meurthe-et-Moselle,

* le CPIE Nancy-Champenoux / CGA Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle,

- approuve la convention de partenariat technique entre le Syndicat Mixte du Scot Sud 54 et le département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise le président à signer ces documents au nom du département.

Lors du vote correspondant, M. Laurent TROGRLIC a indiqué qu'il ne participe pas au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 14 - CONVENTIONS DE TRANSFERT DE PERSONNELS DU SERVICE TRANSPORTS A LA REGION GRAND-EST

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes des conventions présentées ci-dessus relatives au transfert du personnel du service transports au conseil régional du Grand-Est,
- et autorise son président à les signer au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 - REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide que les agents départementaux fonctionnaires titulaires, stagiaires, contractuels, dont les fonctions sont listées dans le corps de ce rapport exercent des missions impliquant la réalisation d'heures supplémentaires en fonction des besoins des services. A savoir :

Fonctions	Appartenant à l'un des cadres d'emplois suivants
Administrateur de systèmes Administrateur d'infrastructures Administrateur fonctionnel Administrateur parc informatique Agent de bibliothèque ou archives Agent chargé de la collecte - préparation Agent de gardiennage et surveillance Agent de gestion administrative Agent de gestion Agent technique polyvalent Aide de cuisine Aide de laboratoire Animateur environnement Assistante administrative	Filière technique : Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique Adjoint technique des établissements d'enseignement Filière administrative : Rédacteur Adjoint administratif

Fonctions	Appartenant à l'un des cadres d'emplois suivants
<p> Assistant de direction Chargé d'accueil Chargé de communication Chargé de gestion budg. et financ. Chargé de commande publique Chargé de formation Chargé de l'insertion Chargé d'études Chargé d'études et opér. aménag. Chargé du protocole Chargé du recrutement Chargé formation conseil hyg alim Chargé gestion admin. du personnel Chargé relation avec les publics Chauffeur Chef de cuisine Conducteur de travaux infrastructures Conducteur de travaux infrastructures Conseiller prév. risques profess. Contrôleur du service aux usagers Correspondant CNAS Créateur supp. graphique audiovisuel Cuisinier Dessinateur opérateur Documentaliste Electricien Formateur Gestionnaire des assurances Gestionnaire immobilier Gestionnaire procédures foncières Imprimeur numérique Jardinier Magasinier Manutentionnaire Mécanicien Menuisier Ouvrier qualifié d'imprimerie Peintre Photographe Vidéaste Plombier Préleveur Référent logement Référent pôle admin logistique Responsable de pôle technique SI Responsable de service aménag. Responsable d'équipe technique Responsable énergie Responsable production et support Responsable sécurité </p>	<p> Filière sociale : ATSE Educateur de Jeunes Enfants </p> <p> Filière animation : Animateur Adjoint d'animation </p> <p> Filière culturelle : Adjoint du patrimoine Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques </p>

Fonctions	Appartenant à l'un des cadres d'emplois suivants
Second de cuisine Secrétaire médico-sociale Serrurier métallier Serveur Surveillant de travaux infrastructures Technicien bâtiment Technicien de laboratoire Technicien en infrastructures Technicien environnement Technicien polyvalent MG Technicien restauration Technicien travaux Travailleur social Vaguemestre Webmestre	

- décide :

- l'abrogation des délibérations n°7467 du 31 janvier 2005, n°7699 et 7700 du 9 octobre 2006, et n° 7948 du 10 décembre 2007,

- que les heures supplémentaires sont :
. réalisées à la demande du chef de service,
. prioritairement récupérées,

- qu'à défaut, les heures supplémentaires pourront être rémunérées selon les taux prévus par la réglementation en vigueur,

- que ces dispositions sont applicables aux agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou privé, apprentis,

- et que dans le cadre du DOVH les agents affectés à l'entretien et à la sécurité des réseaux routiers, pourront dépasser le contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pendant la période du 1er novembre au 31 mars.

-oo0oo-

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - RATIOS SUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2017

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- fixe les ratios d'avancement de grade au titre de l'année 2017 ainsi qu'il suit :

. Ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie du choix) :

Avancement de grade	Ratios 2017
Grades de catégories A et B	20 %
Grades de catégorie C	30 %

. Ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie de l'examen professionnel) :

Avancement de grade	Ratios 2017
Grades de catégorie A, B, C	100 %

- et valide les règles d'arrondis ainsi que les quotas et seuils de nomination applicables réglementairement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - TRANSFORMATIONS, CLOTURES ET CREATIONS DE POSTES

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

1. CLOTURES

- autorise les clôtures des postes suivants :

1.1 DGA TERRITOIRES

Direction Infrastructures et Mobilité – Service Transports

1.2 DGA SOLIDARITES

	Clôture
N° poste	986
Quotité du poste	100%
Filière et Cadre d'Emploi	Filière administrative : Administrateur
Fonction	Chargé de mission
Direction / Service	DGA SOL Stratégie de Dév Social
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	01/07/2017

1.2.1 Direction adjointe Enfance Famille – service Relais éducatif parents enfants

N° Poste	Intitulé Poste	Taux du poste	Permanence	Libellé service Poste	Libellé Lieu de Travail Poste	Libellé Grade Poste
763	Educateur de jeunes enfants	100.0	Permanent	DISOL EF Adj REPE	MDS SITE PIENNES	Rééducateur classe supérieure
2029	Agent gestion adm social	17.5	Permanent	DISOL EF Adj REPE	MDS SITE PIENNES	Adjoint administratif principal de 1ère classe
764	Psychologue	100.0	Permanent	DISOL EF Adj REPE	MDS SITE PIENNES	Psychologue hors classe
760	Assistant social	100.0	Permanent	DISOL EF Adj REPE	MDS SITE PIENNES	Assistant socio-éducatif principal
762	Assistant social	17.5	Permanent	DISOL EF Adj REPE	MDS SITE PIENNES	Assistant socio-éducatif principal
761	Assistant social	100.0	Permanent	DISOL EF Adj REPE	MDD DT BRIEY	Assistant socio-éducatif principal

1.3 TERRITOIRE DU GRAND NANCY

	Clôture
N° poste	1987
Quotité du poste	100%
Filière et Cadre d'Emploi	Filière sociale : Assistant socio-éducatif
Fonction	Educateur spécialisé
Direction / Service	DT NancyC SOL MDS Couronne PE
Lieu d'affectation et RA	Nancy Point Jeunes
Date d'effet envisagée	30/06/2017

	Clôture poste de compensation de temps partiel	Clôture
N° poste	2569	2561
Quotité du poste	17h30	17h30
Filière et Cadre d'Emploi	Filière médico-sociale : Puéricultrice	Filière médico-sociale : Puéricultrice
Fonction	Puéricultrice	Puéricultrice
Direction / Service	DT NancyC SOL MDS Vand PMI	DT NancyC SOL MDS Vand PMI
Lieu d'affectation et RA	MDS SITE VAND'EST	MDS SITE VAND'EST
Date d'effet envisagée	30/06/2017	30/06/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2227	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière médico-sociale : Puéricultrice (449-772)*	
Fonction	Non renseigné	Puéricultrice
Direction / Service	DRH Transition	DT NancyC SOL MDS Vand PMI
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	MDS SITE VAND'EST
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

* A calibrer dès vacance du poste à Puéricultrice (IB 449-736)

2. CREATIONS

- autorise les créations de postes suivants :

2.1 DGA TERRITOIRES

2.1.1. Ingénierie Territoriale

	Création
N° poste	3500
Quotité du poste	100%
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filières administrative et technique : Attaché (434-979), Ingénieur (434-979)
Fonction	Chargé de mission Ingénierie départementale
Direction / Service	DGA Territoires
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	01/07/2017

2.1.2 Direction de l'Education

2.1.2.1 Culture Château des Lumières

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1908	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière administratif : Adjoint administratif (347-548)	
Fonction	Non renseigné	Coordonnateur accueil
Direction / Service	DRH Transition	DITER Adj Cult Château Admin
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	CHÂTEAU DE LUNÉVILLE
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

2.1.2.2 Collèges

	Clôture
N° poste	328
Quotité du poste	100%
Filière et Cadre d'Emploi	Filière technique : Adjoint technique des EE
Fonction	Agent d'entretien
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE NANCY CL. LE LORRAIN
Date d'effet envisagée	31/08/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2450	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière administrative : Adjoint administratif (347-548)	
Fonction	Non renseigné	Agent de gestion administrative
Direction / Service	DRH Transition	DITER Educ Coll Dév Fonct
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	31/08/2017	01/09/2017

2.2 DGA RESSOURCES

Direction des Ressources Humaines

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	906	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière administrative et technique : attaché, ingénieur	Filière administrative et sociale : attaché (434-979), conseiller socio-éducatif (441-815)
Fonction	Chargé de mission Aff générales	Cadre des Solidarités titulaire mobile
Direction / Service	DG	DGA SOL Stratégie de Dév Social
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	916	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière administrative et technique : attaché, ingénieur	Filière administrative et sociale: attaché (434-979), conseiller socio-éducatif (441-815)
Fonction	Chargé de mission Aff générales	Cadre des Solidarités titulaire mobile
Direction / Service	DG	DGA SOL Stratégie de Dév Social
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	MDD DT BRIEY
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	874	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière administrative et technique : attaché	Filière administrative, sociale, ingénieur : attaché (434-979), conseiller socio-éducatif (441-815), ingénieur (434-979)
Fonction	Chargé de mission Aff générales	Cadre titulaire mobile
Direction / Service	DELEGEN	DRH
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

2.3 DGA SOLIDARITES

Direction Enfance Famille Organisation de la direction

Intégration du poste de coordinateur départemental de la prévention spécialisée

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2013	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière sociale : Conseiller socio-éducatif (441-815)	
Fonction	Coordonnateur départemental prévention spécialisée et enfance famille	
Direction / Service	DT NancyC SOL EF LE PS	DISOL Enfance et Famille
Lieu d'affectation et RA	MDS SITE LAXOU	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

Dispositif Jeunes majeurs et Mineurs non accompagnés

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	870	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière administrative, technique, sociale : attaché, ingénieur, conseiller socio-éducatif et cadre territorial de santé	Filière administrative et sociale: attaché (434-979), conseiller socio-éducatif (441-815)
Fonction	Chargé miss développement	
Direction / Service	DELEGEN	DISOL EF Mineurs non Accompagnés Jeunes Majeurs
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

	Création
N° poste	3501
Quotité du poste	100%
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière administrative : rédacteur (366-701)
Fonction	
Direction / Service	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	01/07/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2253	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière sociale : Assistant socio-éducatif (377-701)	
Fonction	Non renseigné	Travailleur social
Direction / Service	DRH Transition	DISOL EF Mineurs non Accompagnés Jeunes Majeurs
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2329	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière sociale : Assistant socio-éducatif (377-701)	
Fonction	Non renseigné	Travailleur social
Direction / Service	DRH Transition	DISOL EF Mineurs non Accompagnés Jeunes Majeurs
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

2.4 TERRITOIRE DU GRAND NANCY

2.4.1 Personnes Agées Personnes Handicapées

- 1 poste temps plein d'infirmier classe normale et classe supérieure pour la cellule d'appui téléphonique poste n°3312,
- 1 poste temps plein de rédacteur tous grades afin d'assurer un suivi administratif des plans personnalisés de santé des médecins interpellant la coordination territoriale d'appui poste n°3313.

3. TRANSFORMATIONS

- et autorise les transformations de postes suivants :

3.1 DGA RESSOURCES

3.1.1 Direction des Systèmes d'Information

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1538	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filières administrative et technique : Attaché (434-979), ingénieur (434-979)	
Fonction	Chef de projet technique Télécoms et Réseaux informatiques	Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
Direction / Service	DSI Réseaux et Telecom	DSI
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017
Clôture		
N° poste	1519	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filières administrative et technique : Rédacteur (366-701) - Technicien (366-701)	
Fonction	Analyste développeur	
Direction / Service	DSI Etudes et Conception	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	01/09/2017	

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2585	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filières technique : Adjoint technique (347-548)	
Fonction	Non renseigné	Agent de développement d'outils de pilotage
Direction / Service	DRH Transition	DSI Etudes et Conception
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	3428	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filière technique : Technicien (366-701)	Filière technique : Ingénieur (434-979)
Fonction	Technicien (ne) support informatique, systèmes et réseaux des collègues	Chef de projet technique Télécoms Réseaux Informatiques des collègues
Direction / Service	DSI	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

3.1.2 Direction de la Logistique

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1146	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filières administrative et technique : Attaché tous grades (434-1022)- Ingénieur territoriaux tous grades (434-1022)	Filières administrative et technique : Attaché, attaché principal (434-979), Ingénieur, ingénieur principal (434-979)
Fonction	Directeur Adjoint	Responsable de service
Direction / Service	DIRLOG FIAD	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/08/2017	01/09/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1167	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi IB	Filières administrative et technique : Attaché, attaché principal (434-979) , Ingénieur, ingénieur principal (434-979)	Filières administrative et technique : Attaché tous grades (434-1022), Ingénieur Territoriaux tous grades (434-1022)
Fonction	Responsable du service équipements et déplacements	Directeur adjoint
Direction / Service	DIRLOG Equipements Déplacements	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/08/2017	01/09/2017

3.1.3 Direction de l'immobilier

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1103	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi	Filière administrative : Attaché , attaché principal (434-979)	Filières administrative et technique : Attaché tous grades (434-1022), Ingénieur territoriaux tous grades (434-1022)
Fonction	Directeur adjoint	
Direction / Service	DIMMO Gestion Admin et Financière	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1106	
Quotité du poste	100%	
Filière et Cadre d'Emploi	Filière technique : Adjoint technique (347-548)	Filière technique : Agent de maîtrise (353-583)
Fonction	Agent de gestion base de données	Dessinateur DAO bâtiments
Direction / Service	DIMMO Maintenance Bâtiment	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2017

--oo0oo--

Lors du vote correspondant :

- les clôtures de postes sont adoptées à l'unanimité,
- les créations de postes sont adoptées à l'unanimité, à l'exception de la création du poste n°3500 qui est adoptée à la majorité :
 - 18 voix contre (groupe de l'Union de la Droite et du Centre),
 - 28 voix pour,
- les transformations des postes sont adoptées à l'unanimité à l'exception des transformations des postes n°1538 et n°1106 qui sont adoptées à la majorité :
 - 18 voix contre (groupe de l'Union de la Droite et du Centre),
 - 28 voix pour.

RAPPORT N° 18 - REVALORISATION DU POINT D'INDICE SUR LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX FRAIS DE REPAS AU RESTAURANT ADMINISTRATIF

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide la revalorisation de l'indice brut de référence pour l'attribution de la prestation repas comme indiqué dans le texte ci-dessus,

- et précise que l'indice brut 559 (référence pour l'attribution de la prestation repas) sera appliqué à compter du 1^{er} juillet 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'activité des services pour l'année 2016.

RAPPORT N° 20 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU PRESIDENT EN MATIERE DE BAUX

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte au président des informations contenues dans ce rapport.

RAPPORT N° 21 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS, ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS AU COURS DE L'ANNEE 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

RAPPORT N° 22 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU PRESIDENT EN MATIERE D'INDEMNITES SUITE A SINISTRE POUR L'ANNEE 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

RAPPORT N° 23 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de :

- 28 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY sous le n°
1700488-1, 1700489-1, 1700504-1, 1700500-1, 1700643-7, 1700557-1,
1700642-3, 1700572-1, 1700587-1, 1700601-1, 1700669-1, 1700784-1,
1700790-1, 1700764-1, 1701035-7, 1700561-1, 1700976-3, 1700961-3,
1701034-3, 1701042-1, 1701004-1, 1701037-1, 1701118-1, 1700790-1,
1700784-1, 1701260-1, 1701222-1, 1701126-1,

- prend acte par ailleurs qu'une requête a été enregistrée au Conseil d'Etat sous le numéro 405721, une autre enregistrée en référé au Conseil des Prud'hommes sous la référence R17/00032 et une autre au Tribunal des affaires de Sécurité Sociale de Longwy sous le numéro 21700057,

- prend acte également que son président a introduit 2 recours au Tribunal Administratif de NANCY, l'un concernant un référé expertise au collège Jules Ferry à BRIEY et l'autre concernant une requête au fond au collège Louis Aragon à JARNY,

- prend acte aussi que son président a interjeté appel devant le Conseil d'Etat contre les 2 Ordonnances rendues par le Tribunal Administratif de NANCY le 11/05/2017 sous les numéros 1701227 et 1701228,

- et en dernier lieu, prend acte de ce que sur la période allant du 24 février 2017 au 22 mai 2017, 24 affaires ont été jugées, parmi lesquelles 16 ont reçu une issue favorable et 2 ont fait l'objet en cours d'instance d'un désistement du requérant.

RAPPORT N° 24 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE SUR LES MARCHES PUBLICS - EXERCICE 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte au président du conseil départemental de la communication des informations sur la passation des marchés publics du 01/01/2016 au 31/12/2016 et de leurs avenants notifiés depuis le 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016.

RAPPORT N° 25 - CESSIONS DE VEHICULES - BILAN 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des sorties de véhicules du patrimoine départemental effectuées en 2016.

**RAPPORT N° 26 - DESIGNATION DES CONSEILLERS
DEPARTEMENTAUX AU SEIN DES COMMISSIONS ET CONSEILS
D'ADMINISTRATION DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES-QUALITE**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

désigne pour siéger :

- au sein de la commission d'admission à l'aide sociale des personnes âgées :
 - * Mme Sylvie CRUNCHANT en remplacement de Mme Sylvie BALON,
- au sein du Comité du massif des Vosges :
 - * M. Michel MARCHAL en tant que représentant suppléant,
- au sein du conseil de l'IUT Nancy-Charlemagne :
 - * Mme Nicole CREUSOT en tant que représentant titulaire,
 - * Mme Sophie MAYEUX en tant que représentant suppléante.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 27 - AUTORISATION AU TITRE DES MANDATS
SPECIAUX - DEPLACEMENT EN ISRAËL ET EN PALESTINE DU 4
AU 8 JUILLET 2017**

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise :

- le déplacement en Israël et en Palestine de MM Mathieu KLEIN, Antony CAPS, Alain CASONI et Christopher VARIN et de Mmes Agnès MARCHAND et Patricia DAGUERRE,
- la prise en charge des frais réels engagés pour :
 - des frais réels engagés pour le déplacement aller-retour,
 - des frais réels engagés, dans la limite de 175€ par jour et par personne, pour l'hébergement, la restauration, l'utilisation des moyens de transports en commun ferroviaires, aériens, routiers, location de moyen de transports - *avec ou sans chauffeur*- frais de taxis, essence, parking, péages.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 15H34.

La prochaine session du Conseil départemental aura lieu le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**, à 9H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot
54000 - NANCY**

